



Délibération n° 1

L'an deux mille seize, le vingt-et-un juillet, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 15-07-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absents excusés : Mme Nadège CETTOUR (procuration à Josy OLIVIER). Mme Annie HUGUES (procuration à Chantal Boget). M. Pierre MICHEL (procuration à Jean-Jacques Ferrero).

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Schéma de coopération intercommunale, arrêté de périmètre de la communauté de communes Sisteronais-Buëch, délibération proposée

Jean-Jacques Ferrero, adjoint au maire, expose :

- Considérant qu'éloigner le citoyen des centres de décision n'est pas un progrès pour la démocratie
- Considérant que le périmètre proposé par Monsieur le Préfet est la centralisation des pouvoirs et des moyens vers le pôle urbain supérieur
- Considérant que cette nouvelle assemblée ne sera pas issue d'une élection au suffrage universel direct
- Considérant que l'Inter-communauté qui nous est proposée est un véritable monstre administratif, économique et social avec :
 - 25 000 habitants
 - 63 communes sur trois départements
 - 92 délégués

A l'évidence, cette structure ne pourra être administrée que par des élus professionnels, de hauts-fonctionnaires et à terme par le privé (assainissement, eau, urbanisme)

- Considérant que l'objectif à terme de cette réforme est la suppression des communes ou tout au moins de l'essentiel de leurs prérogatives, ce que dit très bien Monsieur Alain Lamassoure, ancien député, député Européen « il faut vider les communes de leur substance et ne leur laisser que l'officier d'Etat civil »

Pour l'ensemble de ces raisons, le conseil municipal de Rosans réuni le 21 juillet 2016 rejette le projet de périmètre de la future Intercommunalité du Sisteronais-Buëch.

VOTE :

Pour : 0

Contre : 12 le périmètre de la communauté de communes Sisteronais-Buëch

Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

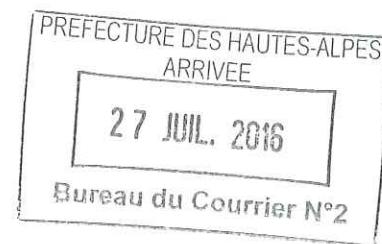
Envoyé en Préfecture le : 27.07.2016

Reçu en Préfecture le : 27.07.2016

Publié le : 02.08.2016.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2016 - 9 h 00 – Point 7 -



Délibération n° 2

L'an deux mille seize, le vingt-et-un juillet, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 15-07-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absents excusés : Mme Nadège CETTOUR (procuration à Josy OLIVIER). Mme Annie HUGUES (procuration à Chantal Boget). M. Pierre MICHEL (procuration à Jean-Jacques Ferrero).

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Signatures du maire dans le cadre des délégations, Baux de location – fixation de prix (camping, jeunesse) – avenant convention tri-partite SAFER département

Josy Olivier, maire, informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Bail d'un logement conventionné « Vaison » pour 189,15 € par mois avec Stéphanie Bellalou
- Fixation d'un tarif saisonnier pour la caravane communale du camping (200 € par mois + électricité au réel)
- Renouvellement de la convention tripartite qui arrivait à échéance en février 2017 avec le département et la SAFER pour le stockage des terres

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 27.07.16

Reçu en Préfecture le : 27.07.16

Publié le : 02.08.16

